

➤ Rapport des activités du Comité de révision

Le Comité de révision, constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* et formé de membres de l'Ordre, a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le Conseil de discipline.

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité de révision a tenu 20 séances au siège social de l'Ordre. Des 19 demandes d'avis qu'il a reçues pendant cette période, il en a examiné 17 ainsi que trois demandes soumises en 2007-2008. Les deux autres demandes d'avis déposées en 2008-2009 seront étudiées au cours du prochain exercice.

Après analyse des demandes d'avis dont il a été saisi, le Comité de révision a conclu, dans 18 cas, qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline. Dans un cas, il a suggéré à la syndic adjointe de compléter son enquête. Dans l'autre cas, il a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et a demandé au Conseil d'administration de nommer une syndic *ad hoc* qui, après enquête, prendra la décision de porter plainte ou non.

La secrétaire du Comité de révision,



M^e Anne-Sophie Jolin

Présidente

Lucie Hogue

Président substitut

Nicolas Dufour (*jusqu'en novembre 2008*)

Mario Lepage (*depuis novembre 2008*)

Membres

Heather Barrow Saintiche

Pierre Carrier (*jusqu'en novembre 2008*)

Nathalie Ruest (*depuis novembre 2008*)

Lina Vachon

Membres issus de la liste dressée par l'Office des professions

Raoul Desmeules

Raymond Proulx

Josée Quirion (*depuis novembre 2008*)

Secrétaire

M^e Anne-Sophie Jolin

Secrétaire substitut

M^e Louise Laurendeau